

Mardi 16 décembre 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil communautaire

Budget principal

Budget annexe Portage de repas

Budget annexe Zones d'activités économiques

Budget annexe Prestations de services

Budget annexe Service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Budget annexe eau potable Hazebrouck

Budget annexe assainissement Hazebrouck

Budget annexe assainissement Steenvoorde

Budget annexe assainissement collectif

Budget annexe réseau de transport

Cœur de Flandre Agglo

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Lorsque l'établissement public comprend une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, informations qui feront l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'Exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. En outre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

L'ensemble des éléments précédés devra être publié sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe.

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins 5 jours avant la réunion.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

►►► EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2022-2026	5
La fiscalité Cœur de Flandre Agglo simulée	6
a) Les impôts ménages	6
b) Les impôts économiques	6
c) Les impôts affectés à certaines dépenses	6
Les fonds de péréquation	7
a) Le Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources	7
b) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	7
Les autres recettes réelles de fonctionnement	7
a) Produits des services du domaine (chapitre 70)	7
b) Les autres produits de gestion courante	7
►►► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2026	8
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8
Chapitre 012 – Charges de personnel	8
Chapitre 014 – Atténuations de produits	11
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	12
Chapitre 66 – Charges financières	12
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12
Chapitre 023 – Virement prévisionnel à la section d'investissement	12
►►► INVESTISSEMENTS 2026	14
Les dépenses d'investissement 2026	14
Les engagements pluriannuels Cœur de Flandre Agglo	16
ANALYSE FINANCIERE	17
Analyse financière rétrospective	17
a) Détermination des différents niveaux d'épargne Cœur de Flandre Agglo	17
b) Evolution de l'épargne Cœur de Flandre Agglo	17
ANALYSE DE LA DETTE	18
Le niveau d'endettement Cœur de Flandre Agglo	18
Capacité de désendettement	18
Taux d'endettement	19
Caractéristiques de la dette consolidée	19
La structure de la dette	20
Répartition par prêteur	20
PROJECTIONS ROB 2026 BUDGETS ANNEXES	21
Le budget annexe service de portage de repas à domicile	21

Le budget annexe des zones d'activités économiques	21
Le budget annexe prestations de services	21
Le budget annexe service de collecte et de traitement des ordures ménagères.....	25
Le budget annexe eau potable Hazebrouck.....	25
Le budget annexe assainissement Hazebrouck.....	25
Le budget annexe assainissement Steenvoorde.....	26
Le budget annexe assainissement non collectif.....	26
Le budget annexe réseau de transport.....	26
 ANNEXE 1: Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal + budgets annexes).....	24
ANNEXE 2 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal et ZAE).....	27
ANNEXE 3: Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget annexe Eau/Assainissement)	30
ANNEXE 4 : Présentation consolidée de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	30
ANNEXE 5 : Analyse prospective budgétaire.....	36
ANNEXE 6 : Rapport sur le schéma de mutualisation	38

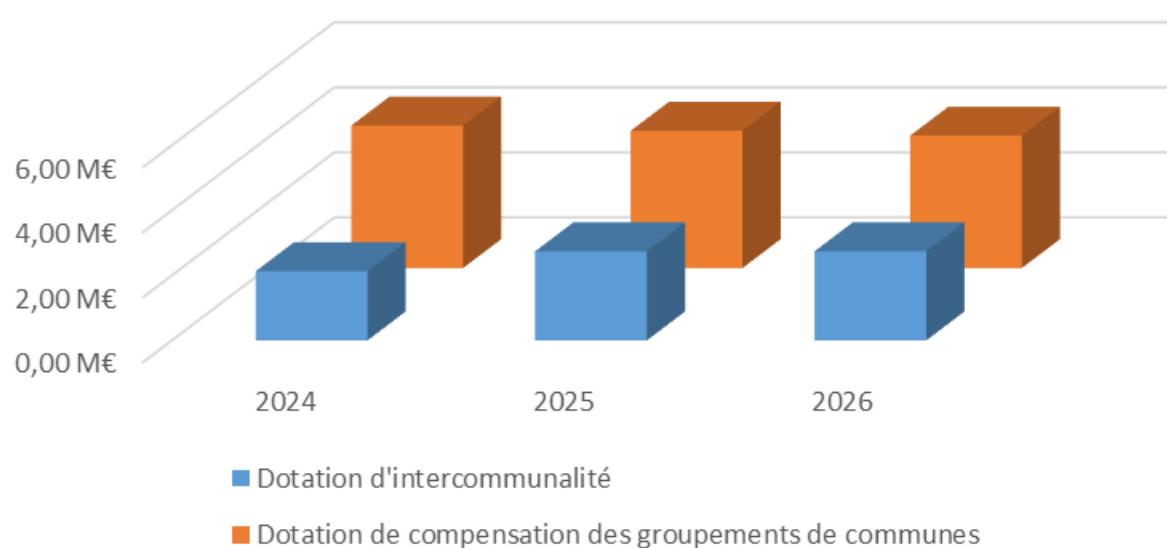
►►► EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2022-2026

DGF CCFI / Cœur de Flandre Agglo	2022	2023	2024	2025	2026*
Dotation d'intercommunalité	1 849 113,00 €	1 905 000,00 €	2 280 104,00 €	2 740 295,00 €	2 740 000,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	4 480 258,00 €	4 454 000,00 €	4 380 536,00 €	4 221 468,00 €	4 071 000,00 €
Dotation globale de fonctionnement	6 329 371,00 €	6 359 000,00 €	6 660 640,00 €	6 961 763,00 €	6 811 000,00 €
Evolution de la DGF	-139 901,00 €	29 629,00 €	301 640,00 €	301 123,00 €	-150 763,00 €
Evolution cumulée de la DGF de l'interco (année de référence 2014)	-2 140 086,00 €	-2 110 457,00 €	-1 808 817,00 €	-1 507 694,00 €	-1 658 457,00 €

*valeur estimée pour 2026.

Evolution composantes de la DGF 2024 à 2026



La fiscalité Cœur de Flandre Agglo simulée

a) Les impôts ménages

Le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 6 343 000 euros et le montant du produit de la taxe foncière propriétés non bâties auquel s'ajoute la taxe additionnelle sur le foncier non bâti est estimé à 885 000 € pour l'année 2026.

b) Les impôts économiques

Evolution de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :

Le montant 2026 du produit de CFE est estimé à 7 043 000 euros.

Evolution de la CVAE en 2026 (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) :

La valeur de la CVAE pour 2026 est estimée à l'identique du produit prévisionnel en 2025, soit 5 453 000 euros.

Evolution de la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) :

Le produit de TASCOM en 2026 est estimé à 1 806 000 euros contre 1 870 000 euros au BP 2025.

Evolution des produits des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux :

Perçu à hauteur de 493 000 euros en 2025, le montant est estimé à 500 000 euros pour l'année 2026.

c) Les impôts affectés à certaines dépenses

➤ **La taxe de séjour :**

La taxe de séjour est estimée à 160 000 euros pour l'année 2026. Cette taxe concourt à financer les dépenses de promotion touristique.

➤ **La taxe GEMAPI (taxe sur la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations) :**

Instaurée le 14 février 2018 pour assurer une partie du financement de la contribution USAN, la taxe GEMAPI atteindra 1 217 000 euros en 2026.

Les fonds de péréquation

- a) Le Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources

Il est de 1 130 000 euros (identique en 2025).

- b) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Il est de 1 000 000 euros en 2026, contre 870 000 euros au BP 2025.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

- a) Produits des services du domaine (chapitre 70)

La prévision est estimée à 971 500 euros (587 000 euros prévus en 2025) et est répartie ainsi :

Compétence	Désignation	Prévision
Jeunesse	Séjours été, hiver, printemps	265 000,00
Petite Enfance	Participation des familles - Multi-accueils Méteren, Steenvoorde, Hardifort	258 000,00
Ressources Humaines	Remboursements de cotisations, remboursement Budget annexe archiviste en CDD	204 000,00
Sport	Entrées piscines intercommunales	100 000,00
Gens du voyage	Perception des redevances (emplacements + fluides) suite à la création de la régie	79 000,00
Informatique	Facturation des charges du serveur mutualisé aux communes participantes	50 000,00
Autres	locations coworking, vente photovoltaïque	15 500,00
Total		971 500,00

- b) Les autres produits de gestion courante

La prévision de ce chapitre est estimée à 272 120,00 euros et comprend essentiellement les subventions fond vert, subventions pour le festival Artpenteur et les revenus de la location d'immeubles Cœur de Flandre Agglo (EPDSAE, bureaux Syndicat Mixte Flandre Lys, boulangerie de Neuf-Berquin).

►►► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2026

Chapitre 011 – Charges à caractère général

La projection de crédits sur le chapitre 011 est estimée à 10 026 802,80 euros contre 9 498 074 euros au BP 2025 soit une évolution de 5,57%.

Les principales évolutions par service sont reprises dans le tableau ci-après :

Charges à caractère général	Montant au BP 2025	Evolution	Proposition BP 2026	Commentaire sur l'évolution
Bâtiments	301 500,00	↘	283 600,00	Stabilité des dépenses
Voirie	2 654 800,00	↗	2 711 800,00	Faible évolution pour les entretiens voiries
Tourisme	1 152 080,00	↗	1 400 190,00	Hausse du contrat SPL et actions Cité de la Bière (financements en parallèle)
Promotion du territoire	161 000,00	↗	184 500,00	Stabilité des dépenses
Environnement	394 414,00	↗	541 710,00	Hausse des dépenses, compensée par le financement fonds vert 120k€
Mobilité	99 000,00	↘	0,00	Fin des études mobilité et transfert dépenses réseau de transport sur le budget annexe
Fluides/Moyens généraux	197 400,00	↗	1 162 900,00	Transfert des prévisions fluides vers le gestionnaire Moyens généraux
Autres services	4 537 880,00	↘	3 742 102,80	Transfert des prévisions fluides vers le gestionnaire Moyens généraux (cf ci-dessus)
Total chapitre 011	9 498 074,00	↗	10 026 802,80	

Chapitre 012 – Charges de personnel

A- Evolution des effectifs (emplois permanents)

Depuis 2014 les effectifs ont évolué passant de 78.79 ETP à 199.8 ETP au 31 décembre 2025 soit 121.01 ETP supplémentaires :

La variation des effectifs de 2024 à 2025 s'explique par le transfert des agents de l'office de tourisme vers la société publique locale Destination Cœur de Flandre (15 agents)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	12.9	12.9	18.9	19.9	24.9	29.4	38.93	45.29	50.28	57.88	61.88	65.86
Catégorie B	23.2	23.3	30.3	32.7	42.7	43.66	32	33	37.86	43.86	42.86	41.86
Catégorie C	42.8	53.3	61	62.5	71.8	89.42	87.83	98.57	98.8	100.2	111.7	92.09
	78.8	89.5	110.2	115	139.3	162.5	158.8	176.9	186.9	201.9	216.4	199.8

B- Agents et Services mis à disposition :

Mutualisation descendante (mise à disposition de personnel de Cœur de Flandre Agglo) :

MISE A DISPOSITION AGENT		Mise à disposition de :	Durée
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe		Commune de Zuytpeene	24 H / semaine
Attaché principal		Pôle Métropolitain de Flandres	33% du temps de travail
MISE A DISPOSITION DE SERVICE		Mise à disposition de :	Durée
Direction Générale		Pôle Métropolitain de Flandres	13 demi-journées

Service commun :

SERVICE COMMUN		Mise à disposition de :	Durée
Service Cabinet Directeur de Cabinet Chef de Cabinet Assistante de Cabinet		Commune d'Hazebrouck	17.5H/ semaine 17.5H/ semaine 7H/ semaine

C- Les orientations 2026 des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel en 2026 :

Budget Principal 2026 : 9 971 000,00 euros

Budget Annexe Portage de repas 2026 : 480 000 euros
Budget Annexe Prestations de Services 2026 : 350 000 euros
Budget Annexe Collecte et traitement des OM 2026 : 440 000 euros
Budget Annexe Assainissement 2026 : 156 000 euros
Budget Annexe Régie des eaux 2026 : 618 000 euros
Budget Annexe Réseaux de transport 2026 : 357 000 euros

La projection de crédits sur le chapitre 012 consolidé est estimée à : 12 372 000,00 € en 2026, contre 11 837 000,00 € en 2025.

Les principales causes d'évolution sont :

- L'impact des évolutions à effectif constant (G.V.T, Prestations sociales) : 144 300,00 euros
- L'augmentation des cotisations CNRACL : 140 000 euros

Les recettes supplémentaires s'élèvent à 134 000 euros.

L'évolution de la masse salariale hors impact de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL, s'établit à + 2.16%

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les crédits budgétaires sont évalués à 16 230 100 euros et concernent principalement les attributions de compensation provisoires :

Communes	AC provisoire 2026 (en euros)
Arnèke	72 666,50
Bailleul	2 080 692,64
Bavinchove	118 413,00
Berthen	126 721,02
Blaringhem	872 842,07
Boeschepe	354 230,12
Boëseghem	-4 150,81
Borre	145 605,61
Buysscheure	29 105,00
Caëstre	171 506,42
Cassel	245 051,64
Ebblinghem	-7 624,70
Eecke	9 407,06
Flêtre	23 534,98
Godewaersvelde	91 627,69
Hardifort	30 853,00
Hazebrouck	4 812 740,36
Hondeghem	-7 207,51
Houtkerque	54 931,05
Le Doulieu	11 343,16
Lynde	-12 817,70
Merris	55 952,81
Méteren	118 922,75
Morbecque	51 963,86
Neuf-Berquin	-3 730,67

Communes	AC provisoire 2026 (en euros)
Nieppe	2 808 817,76
Noordpeene	74 336,00
Ochtezeele	7 446,00
Oudezeele	-7 651,62
Oxelaëre	22 140,50
Pradelles	-4 234,68
Renescure	427 598,79
Rubrouck	37 074,50
Saint Jans Cappel	46 979,17
Saint-Sylvestre-Cappel	139 920,99
Sainte-Marie-Cappel	54 275,00
Sercus	-5 303,32
Staple	2 331,15
Steenbecque	196 871,61
Steenvoorde	2 081 007,35
Steenwerck	54 555,69
Strazeele	154 780,45
Terdeghem	281 502,16
Thiennes	1 727,21
Vieux-Berquin	42 905,32
Wallon-Cappel	58 140,27
Wemaers-Cappel	4 222,00
Winnezeele	177 684,74
Zermezeele	5 587,00
Zuytpeene	16 620,50
TOTAL	16 121 913,89

Sont également prévus à ce chapitre :

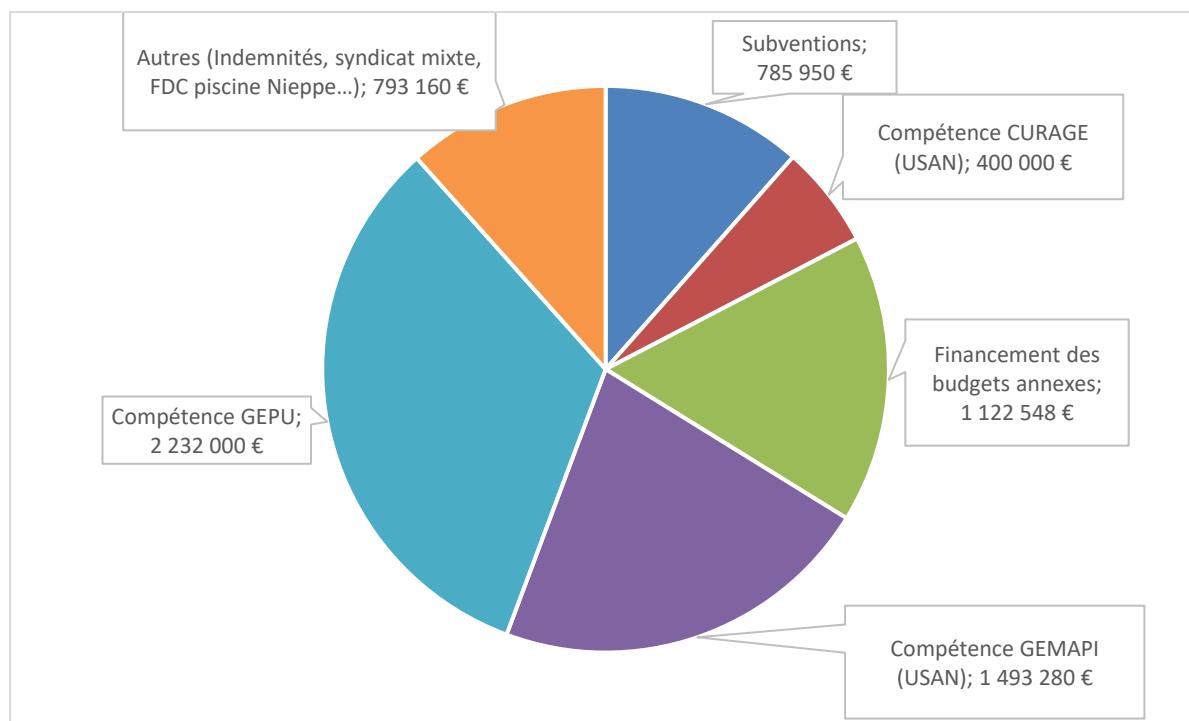
- Le versement de la taxe de séjour additionnelle instaurée par le Conseil Départemental du Nord est également prévu à ce chapitre de dépenses pour 16 000 euros.
- Restitution suite à des dégrèvements concernant la taxe GEMAPI pour 40 000 euros.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Prévisions budgétaires estimées à 6 826 938,00 euros contre 7 028 312,73 euros au BP 2025.

Cette légère baisse s'explique principalement par :

- La baisse de la contribution au SMPCDF,
- La baisse de la prise en charge du déficit du budget annexe REOMI à 500 000 € contre 862 972,33 € pour l'année 2025.



Chapitre 66 – Charges financières

Le remboursement des intérêts de la dette pour 2026 est estimé à 1 017 005,18 euros contre 1 138 005,18 euros en 2025.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

1 800 000 euros sont prévus au titre des amortissements en 2026. Cette prévision sera mise à jour en cours d'année en fonction des amortissements de l'exercice.

Chapitre 023 – Virement prévisionnel à la section d'investissement

La prévision au chapitre 023 est estimée à 7 502 469,40 euros sur la base du CA anticipé.

Décomposition du financement du virement prévisionnel :

Capacité d'autofinancement au BP	BP 2024	BP 2025	ROB 2026 (prévision)
Prévision de virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023)	6 239 912,56	9 022 941,33	7 502 469,40
Résultat reporté anticipé (Chapitre 002)	3 505 001,45	5 421 433,24	3 000 000,00
Différence 023-002	2 734 911,11	3 601 508,09	4 502 469,40
Dotations d'amortissement	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de l'exercice	4 534 911,11	5 401 508,09	6 302 469,40

Capacité d'autofinancement au BP	BP 2024	BP 2025	ROB 2026 (prévision)
Prévision de virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023)	6 239 912,56	9 022 941,33	7 502 469,40
Résultat reporté anticipé (Chapitre 002)	3 505 001,45	5 421 433,24	3 000 000,00
Différence 023-002	2 734 911,11	3 601 508,09	4 502 469,40
Dotations d'amortissement	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de l'exercice	4 534 911,11	5 401 508,09	6 302 469,40

►►► INVESTISSEMENTS 2026

Les dépenses d'investissement 2026

Les dépenses d'équipement pour le budget principal devraient s'élèver à 15 859 622,00 euros, hors restes à réaliser.

Les crédits ouverts pour couvrir le remboursement en capital de la dette atteignent 2 490 000,00 euros.

Programme d'investissement 2026 :

TYPE	SERVICE / COMPETENCE	Prévision ROB 2026 (hors RAR)
DÉPENSES D'EQUIPEMENT	VOIRIE (7M€ COMMUNES / 917k ZAE)	7 917 500,00
	PROJET CITE DE LA BIERE	2 301 000,00
	PROJET HOTEL SOCKEEL	1 071 000,00
	PROJET NOUVELLE PISCINE	1 000 000,00
	SOUTIEN AUX COMMUNES	750 000,00
	AIDES DIRECTES ENTREPRISES	600 000,00
	URBANISME	494 600,00
	INFORMATIQUE	374 800,00
	BATIMENTS	283 000,00
	AUTRES	278 700,00
	ENVIRONNEMENT	233 872,00
	HABITAT / GENS DU VOYAGE	174 750,00
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	140 000,00
	TOURISME	133 400,00
	MOYENS GENERAUX	107 000,00
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		15 859 622,00
AUTRES DÉPENSES	REMBOURSEMENT CAPITAL	2 490 000,00
	AVANCES, TRANSFERTS, OP. PATRIMONIALES, AUTRES	1 158 000,00
	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	3 648 000,00
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 507 622,00

BUDGETS ANNEXES	
BUDGET RESTAURATION A DOMICILE:	149 000,00
BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE :	36 002,00
BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM:	29 422,09
BUDGET ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES :	2 784 195,00
BUDGET ASSAINISSEMENT HAZEBROUCK :	6 726 000,00
BUDGET ASSAINISSEMENT STEENVOORDE :	872 000,00
BUDGET EAU POTABLE :	4 428 900,00
BUDGET RESEAU DE TRANSPORT :	1 652 500,00
TOTAL CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES) :	36 185 641,09

Les recettes d'investissement

Présentation des recettes d'investissement (**Budget Principal**) :

COMPETENCE	Montant ROB 2026
Emprunt investissements 2026	6 415 209,07 €
Reports 2025 (subventions)*	A déterminer
Virement à la section d'investissement	7 502 469,40 €
Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Subventions	886 474,91 €
FCTVA	1 831 468,62 €
Amortissements + op patrimoniales	2 300 000,00 €
Opération sous mandat - recettes	500 000,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL :	19 507 622,00 €

*Le report en recettes d'investissement est composé de subventions notifiées et confirmées mais non encaissées à ce jour.

Les engagements pluriannuels Cœur de Flandre Agglo

		POLE GARE D'HAZEBROUCK			
Libellé du programme	Dernière délibération AP/CP	Montant de l'autorisation de programme	2024 et antérieurs	2025	2026
Pôle Gare d'Hazebrouck : Opération n°1603	2025_028	27 155 731,62 €	25 679 022,87 €	1 476 708,75 €	0,00 €
AIDES ECONOMIQUES DIRECTES					
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	2024 et antérieurs	2025	2026
Aide aux entreprises : Opération n°2001	2024_223	1 920 557,83 €	949 057,83 €	971 500,00 €	0,00 €
PROJETS DE MOBILITE					
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	2024 et antérieurs	2025	2026
Projets de mobilité : Opération n°2101	2024_223	9 542 915,37 €	6 825 863,38 €	2 717 051,99 €	0,00 € - clôture
SOUTIEN AUX COMMUNES					
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	2024 et antérieurs	2025	2026
Soutiens aux communes : Opération n°2202	2024_223	2 490 073,26 €	832 727,56 €	1 157 345,70 €	500 000,00 €
REHABILITAITON HOTEL SOCKEL CASSEL					
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	2024 et antérieurs	2025	2026
Réhab Hôtel Sockeel : Opération n°2303	2024_223	2 000 000,00 €	128 245,77 €	1 871 754,23 €	0,00 €

ANALYSE FINANCIERE

Analyse financière rétrospective

a) Détermination des différents niveaux d'épargne Cœur de Flandre Agglo

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de l'épargne Cœur de Flandre Agglo sur la base du CA provisoire 2025 du budget principal :

Calcul des différents niveaux d'épargne (incluant les prises en charge de déficit des budgets annexes, hors eau)	Montant (euros)	% des recettes réelles de fonctionnement	valeur cible*
Recettes réelles de fonctionnement (avec chapitre 77 retraité)	51 956 504,80		
Dépenses réelles de fonctionnement (avec le chapitre 67 retraité)	42 079 366,13		
Epargne brute	9 877 138,67	19,01	> 10%
Remboursement en capital de la dette	2 833 000,00		
Epargne nette	7 044 138,67	13,56	> 5%

* La valeur cible correspond au niveau d'épargne qu'il est recommandé d'atteindre.

b) Evolution de l'épargne Cœur de Flandre Agglo

L'analyse de l'épargne repose sur l'utilisation de deux indicateurs :

- L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées (retraitement des produits exceptionnels non récurrents) et les dépenses de fonctionnement retraitées (retraitement des charges exceptionnelles non récurrentes) ;
- L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Détermination des niveaux d'épargne	2022	2023	2024	2025 (estimé)	Valeur cible
Recettes réelles de fonctionnement (chap 77 retraité)	60 081 575,00 €	48 196 645,00 €	51 482 969,76 €	51 956 504,80 €	
Dépenses réelles de fonctionnement (chap 67 retraité)	51 414 125,00 €	41 870 573,00 €	42 134 755,46 €	42 079 366,13 €	
Epargne brute	8 667 450,00 €	6 236 072,00 €	9 348 214,30 €	9 877 138,67 €	
Taux d'épargne brute	14,43%	13,13%	18,16%	19,01%	>10%
Remboursement en capital de la dette	1 693 266,00 €	1 670 000,00 €	6 122 754,92 €	2 833 000,00 €	
Epargne nette	6 974 184,00 €	4 656 072,00 €	3 225 459,38 €	7 044 138,67 €	
Taux d'épargne nette	11,61%	9,66%	6,27%	13,56%	>5%

Source : Budget principal, CA anticipé pour 2025.

ANALYSE DE LA DETTE

Le niveau d'endettement Cœur de Flandre Agglo

La dette (budget principal + budgets annexes) est composée de 55 emprunts dont 51 à taux fixe, d'un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois) et de 3 emprunts à taux indexé (Livret et LEP). L'encours de la dette (capital restant dû) de Cœur de Flandre Agglo au 01 Janvier 2026 atteint 44,39 millions euros (budget principal + budgets annexes).

Distinction Budget principal et ZAE / Budgets SPIC

Il convient de distinguer la dette issue du budget principal et du budget annexe des zones d'activités économiques de la dette issue des budgets à caractère industriel et commercial (Eau/Assainissement/transport), dont le financement est assuré uniquement par les produits propres à ces budget (redevances, subventions, VM) :

Encours	Encours	Nombre d'emprunt
BUDGET PRINCIPAL ET ZAE	38 477 832,98 €	26
BUDGETS EAU/ASSAINISSEMENT	4 011 220,67 €	27
BUDGET RESEAU DE TRANSPORT	1 900 000,00 €	2
BUDGET CONSOLIDE (tous budgets)	44 389 053,65 €	55

L'ensemble des emprunts Cœur de Flandre Agglo est de catégorie 1-A dans la charte Gissler.

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

Encours de dette budget principal (au 01/01/2026)	38 477 832,98
Epargne brute CA 2025 (anticipé)	9 877 138,67
Capacité de désendettement	3,90

Ce ratio signifie que Cœur de Flandre Agglo devrait sept années d'épargne brute pour se désendetter.

Le ratio de désendettement est également utilisé par les banques dans les propositions de prêts faites aux collectivités locales. Ce ratio ne doit pas dépasser 12 ans.

Le niveau du ratio est satisfaisant.

Taux d'endettement

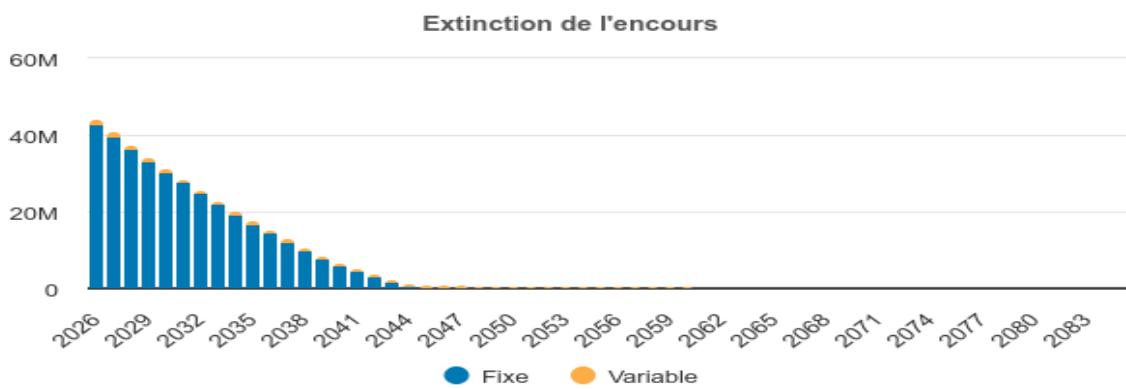
Le ratio de couverture du remboursement en capital de la dette (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 100 % pour rembourser le capital de la dette avec les recettes réelles de fonctionnement.

Encours de la dette budget principal au 01/01/2026	38 477 832,98 euros
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (CA 2025 provisoire)	51 956 504,80 euros
Taux de désendettement	74,06%

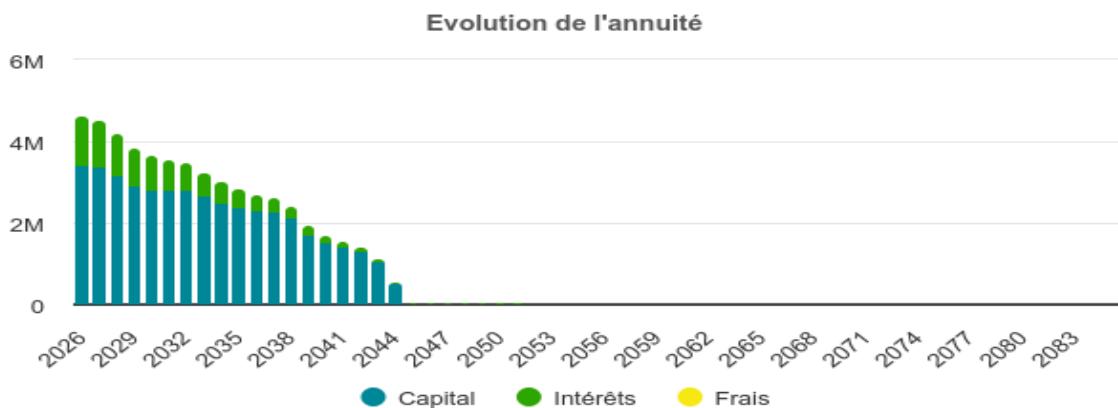
Caractéristiques de la dette consolidée

La durée résiduelle de la dette atteint 59 ans et 8 mois au 1er Janvier 2026. Cette durée s'explique par la contractualisation d'emprunts sur 60 ans. Le taux actuariel de la dette est de 2.88 %.

Amortissement de la dette (budget principal + budgets annexes) :



Annuité de la dette (budget principal + budgets annexes) :



La structure de la dette

100 % de l'encours de dette est composé d'emprunts à taux fixe et d'emprunt à taux variable simple (niveau A1).

Le niveau A est composé des emprunts présentant la sécurité en terme de taux la plus forte.

Répartition par prêteur

Prêteur	%	Montant
AFL	32,50	14 425 000,00 €
SFIL	27,50	12 207 340,31 €
La Banque Postale	17,00	7 544 818,66 €
Caisse d'Epargne	10,41	4 619 149,07 €
Société Générale	4,69	2 081 993,54 €
CFF	3,27	1 452 535,40 €
CDC	2,31	1 025 377,65 €
Agence de l'eau	1,76	783 557,84 €
Autres	0,56	249 281,18 €
TOTAL	100,00%	44 389 053,65 €

L'analyse de la répartition par prêteur démontre une diversification des établissements bancaires qui assure à Cœur de Flandre Agglo de multiples possibilités d'accès aux sources de financement.

En conclusion, la dette de Cœur de Flandre Agglo est diversifiée (3,13% en taux variable), sécurisée (96,87% en taux fixe sur des durées longues) et ne comporte aucun produit toxique.

PROJECTIONS ROB 2026 BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe service de portage de repas à domicile

Le déficit du service de portage de repas est estimé à 506 899 euros pour un total de repas livrés estimé à 120 000 repas. La prise en charge sera faite par le budget principal.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 386 900 euros dont 480 000 euros en charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente de repas pour un montant estimé de 880 000 euros et par la participation du budget principal pour la prise en charge du déficit.

En section d'investissement, les principaux postes de dépenses prévus sont l'acquisition d'un véhicule (60k€) ainsi que du matériel et des licences informatiques pour 2 000 euros.

Le budget annexe des zones d'activités économiques

Ces dépenses sont financées par un emprunt à hauteur de 2 589 195 euros.

ZAE	FONCIER	ETUDES	TRAVAUX	AUTRES	TOTAL
ZA PORTE DE FLANDRE	460 000,00 €	263 195,00 €			723 195,00 €
ZAE WALLON-CAPPEL		86 000,00 €	1 650 000,00 €	2 500,00	1 738 500,00 €
PAE GEANTS	15 000,00 €	2 500,00 €	37 000,00 €	73 000,00	127 500,00 €
TOTAL	475 000,00 €	351 695,00 €	1 687 000,00 €	75 500,00 €	2 589 195,00 €

Le budget annexe prestations de services

Ce budget retrace les opérations effectuées pour le compte des communes membres de l'intercommunalité :

- L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement ;
- La prestation de DPO (protection des données dans le cadre du RGPD) ;
- Les prestations d'archivage dans les communes ;
- L'animation des réseaux de médiathèques.

Les dépenses et les recettes sont évaluées à 597 150 euros en section de fonctionnement et 36 002 euros en investissement.

Le déficit pour la lecture est estimé à 115 649 euros.

Le Budget annexe Service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Le déficit du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est estimé à 500 000 euros. Ce déficit est financé par le budget principal.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 083 900 euros (dont 10 851 200 euros pour les charges à caractère général : 7 630 000 euros pour le SMICTOM et 2 970 000 euros pour le SIROM). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 29 422,09 euros.

Les montants sont prévisionnels et seront ajustés dès communication des coûts de services par les syndicats de collecte.

Le Budget annexe eau potable Hazebrouck

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 536 000 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2026 sont :

- Le virement à la section d'investissement pour un montant de 2 853 900 euros.
- Les Charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 1 004 100 euros.
- Les Charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 618 000 euros.
- Le versement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) pour un montant de 330 000 euros.

Les recettes de fonctionnement du budget prévisionnel sont principalement :

- L'excédent antérieur reporté pour un montant de 3 000 000 euros et les ventes d'eaux et location de compteurs aux abonnés ainsi que les redevances concernant la pollution et les autres taxes et redevances pour un montant de 2 405 000 euros.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 4 428 900 euros pour 2026.

Les dépenses d'investissement prévues au BP de l'exercice 2026 de ce budget correspondent aux frais d'études géoréférencement pour 1 500 000 euros, aux travaux effectués sous mandat par la commune d'Hazebrouck pour le compte de l'EPCI, à l'achat de véhicules ainsi qu'aux remboursements des emprunts.

Le Budget annexe assainissement Hazebrouck

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 3 791 000 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2026 sont :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 1 332 400 euros qui correspond pour la majeure partie aux prestations de service, équipements et travaux, ainsi qu'aux entretiens sur le réseau;
- Les Charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 151 000 euros ;
- Le versement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) pour un montant de 150 000 euros ;
- Les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) pour un montant de 77 000 euros ;
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant de 1 259 500 euros.

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement

- la redevance d'assainissement collectif pour un montant de 1 950 00 euros;
- la contribution des communes ou des EPCI pour les eaux pluviales pour un montant de 350 000 euros ;
- l'excédent antérieur reporté pour un montant de 1 000 000 euros.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 6 726 000 euros pour 2026.

Les investissements sont principalement financés par le virement de la section de fonctionnement, et donc par l'excédent de fonctionnement dégagé par ce budget.

Concernant les dépenses d'investissement, 2 000 000 euros sont prévus pour les frais d'études de géoréférencement.

Le Budget annexe assainissement Steenvoorde

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 171 000 euros.

Les dépenses et recettes d'investissement sont estimées à 872 000 euros.

Concernant les dépenses d'investissement, 700 000 euros sont prévus pour les travaux d'études de géoréférencement.

Le Budget annexe assainissement non collectif

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 30 500 euros.

Le Budget annexe réseau de transport

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 5 800 000 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2026 sont :

- les charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 2,9 millions d'euros qui correspond au marché d'exploitation du réseau Hop Bus, 416K€ pour le marché de gestion et d'exploitation du parking Silo de la gare d'Hazebrouck ;
- les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 357 000 euros ;
- le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant de 814 500 euros.

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement :

- le versement mobilité pour un montant de 5 400 000 euros ;
- l'excédent antérieur reporté pour un montant de 400 000 euros.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 1 652 500 euros pour 2026.

Les principales dépenses d'investissement concernent les arrêts de bus pour un montant de 565 000 euros et les pistes cyclables pour un montant de 450 000 euros.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- virement de la section de fonctionnement pour un montant de 814 500 euros ;
- matériel de transport pour un montant de 320 000 euros ;
- FCTVA pour un montant de 250 000 euros.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal + budgets annexes)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	44 389 053,65	4 666 335,69	1 217 551,39	2,82%	2,86%	3 448 784,30	4 666 335,69
2027	40 940 269,35	4 530 836,54	1 115 012,67	2,89%	2,84%	3 415 823,87	4 530 836,54
2028	37 524 445,48	4 211 742,12	1 014 042,54	2,88%	2,83%	3 197 699,58	4 211 742,12
2029	34 326 745,90	3 862 640,66	924 565,68	2,87%	2,82%	2 938 074,98	3 862 640,66
2030	31 388 670,92	3 684 313,31	841 422,16	2,86%	2,81%	2 842 891,15	3 684 313,31
2031	28 545 779,77	3 593 504,25	760 765,05	2,84%	2,80%	2 832 739,20	3 593 504,25
2032	25 713 040,57	3 495 989,53	680 114,61	2,84%	2,79%	2 815 874,92	3 495 989,53
2033	22 897 165,65	3 270 488,32	601 611,47	2,83%	2,78%	2 668 876,85	3 270 488,32
2034	20 228 288,80	3 039 688,43	532 053,62	2,84%	2,78%	2 507 634,81	3 039 688,43
2035	17 720 653,99	2 874 022,51	466 093,90	2,84%	2,80%	2 407 928,61	2 874 022,51
2036	15 312 725,38	2 716 440,94	404 587,69	2,88%	2,82%	2 311 853,25	2 716 440,94
2037	13 000 872,13	2 648 714,58	343 998,14	2,90%	2,85%	2 304 716,44	2 648 714,58
2038	10 696 155,69	2 437 839,35	284 206,69	2,93%	2,89%	2 153 632,66	2 437 839,35
2039	8 542 523,03	1 967 524,32	230 616,92	2,98%	2,95%	1 736 907,40	1 967 524,32
2040	6 805 615,63	1 731 230,77	184 323,37	3,02%	3,00%	1 546 907,40	1 731 230,77
2041	5 258 708,23	1 561 680,11	139 772,71	2,99%	3,01%	1 421 907,40	1 561 680,11
2042	3 836 800,83	1 435 196,13	95 788,73	2,89%	2,96%	1 339 407,40	1 435 196,13
2043	2 497 393,43	1 129 242,36	53 584,96	2,53%	2,79%	1 075 657,40	1 129 242,36
2044	1 421 736,03	569 478,57	25 071,17	2,02%	2,28%	544 407,40	569 478,57
2045	877 328,63	64 288,13	15 355,73	1,79%	1,79%	48 932,40	64 288,13
2046	828 396,23	63 661,66	14 729,26	1,83%	1,82%	48 932,40	63 661,66
2047	779 463,83	63 035,16	14 102,76	1,86%	1,85%	48 932,40	63 035,16
2048	730 531,43	62 425,55	13 493,15	1,91%	1,89%	48 932,40	62 425,55
2049	681 599,03	61 782,19	12 849,79	1,95%	1,94%	48 932,40	61 782,19
2050	632 666,63	61 155,70	12 223,30	2,00%	1,99%	48 932,40	61 155,70

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2051	583 734,23	60 529,24	11 596,84	2,06%	2,04%	48 932,40	60 529,24
2052	534 801,83	34 973,86	11 041,05	2,12%	2,11%	23 932,81	34 973,86
2053	510 869,02	26 276,67	10 677,59	2,11%	2,13%	15 599,08	26 276,67
2054	495 269,94	25 946,88	10 347,80	2,11%	2,13%	15 599,08	25 946,88
2055	479 670,86	25 617,06	10 017,98	2,11%	2,13%	15 599,08	25 617,06
2056	464 071,78	25 300,53	9 701,45	2,12%	2,13%	15 599,08	25 300,53
2057	448 472,70	24 957,42	9 358,34	2,11%	2,13%	15 599,08	24 957,42
2058	432 873,62	24 627,61	9 028,53	2,11%	2,13%	15 599,08	24 627,61
2059	417 274,54	24 297,80	8 698,72	2,11%	2,13%	15 599,08	24 297,80
2060	401 675,46	23 979,49	8 380,41	2,12%	2,13%	15 599,08	23 979,49
2061	386 076,38	23 638,15	8 039,07	2,11%	2,13%	15 599,08	23 638,15
2062	370 477,30	23 308,36	7 709,28	2,11%	2,13%	15 599,08	23 308,36
2063	354 878,22	22 978,54	7 379,46	2,11%	2,13%	15 599,08	22 978,54
2064	339 279,14	22 658,44	7 059,36	2,12%	2,13%	15 599,08	22 658,44
2065	323 680,06	22 318,89	6 719,81	2,11%	2,13%	15 599,08	22 318,89
2066	308 080,98	21 989,08	6 390,00	2,11%	2,13%	15 599,08	21 989,08
2067	292 481,90	21 659,26	6 060,18	2,11%	2,13%	15 599,08	21 659,26
2068	276 882,82	21 337,38	5 738,30	2,12%	2,13%	15 599,08	21 337,38
2069	261 283,74	20 999,63	5 400,55	2,11%	2,13%	15 599,08	20 999,63
2070	245 684,66	20 669,81	5 070,73	2,11%	2,13%	15 599,08	20 669,81
2071	230 085,58	20 340,00	4 740,92	2,11%	2,13%	15 599,08	20 340,00
2072	214 486,50	20 016,33	4 417,25	2,12%	2,13%	15 599,08	20 016,33
2073	198 887,42	19 680,36	4 081,28	2,11%	2,13%	15 599,08	19 680,36
2074	183 288,34	19 350,55	3 751,47	2,11%	2,13%	15 599,08	19 350,55
2075	167 689,26	19 020,74	3 421,66	2,11%	2,13%	15 599,08	19 020,74

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2075	167 689,26	19 020,74	3 421,66	2,11%	2,13%	15 599,08	19 020,74
2076	152 090,18	18 695,28	3 096,20	2,12%	2,13%	15 599,08	18 695,28
2077	136 491,10	18 361,10	2 762,02	2,11%	2,13%	15 599,08	18 361,10
2078	120 892,02	18 031,30	2 432,22	2,11%	2,13%	15 599,08	18 031,30
2079	105 292,94	17 701,48	2 102,40	2,11%	2,13%	15 599,08	17 701,48
2080	89 693,86	17 374,23	1 775,15	2,12%	2,13%	15 599,08	17 374,23
2081	74 094,78	17 041,84	1 442,76	2,11%	2,13%	15 599,08	17 041,84
2082	58 495,70	16 712,03	1 112,95	2,11%	2,13%	15 599,08	16 712,03
2083	42 896,62	16 382,21	783,13	2,11%	2,13%	15 599,08	16 382,21
2084	27 297,54	16 053,17	454,09	2,12%	2,13%	15 599,08	16 053,17
2085	11 698,46	11 821,96	123,50	2,11%	2,13%	11 698,46	11 821,96

ANNEXE 2 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal et ZAE)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	38 477 832,98	3 730 762,36	1 067 486,13	2,84%	2,87%	2 663 276,23	3 730 762,36
2027	35 814 556,75	3 655 742,37	990 511,20	2,90%	2,87%	2 665 231,17	3 655 742,37
2028	33 149 325,58	3 347 891,25	914 393,87	2,91%	2,87%	2 433 497,38	3 347 891,25
2029	30 715 828,20	3 285 900,93	846 869,50	2,91%	2,87%	2 439 031,43	3 285 900,93
2030	28 276 796,77	3 190 589,63	779 118,34	2,91%	2,88%	2 411 471,29	3 190 589,63
2031	25 865 325,48	3 135 920,40	711 104,98	2,91%	2,88%	2 424 815,42	3 135 920,40
2032	23 440 510,06	3 070 288,05	642 809,82	2,92%	2,88%	2 427 478,23	3 070 288,05
2033	21 013 031,83	2 956 693,12	574 417,51	2,92%	2,89%	2 382 275,61	2 956 693,12
2034	18 630 756,22	2 736 476,33	511 377,96	2,93%	2,90%	2 225 098,37	2 736 476,33
2035	16 405 657,85	2 681 807,09	451 558,12	2,95%	2,92%	2 230 248,97	2 681 807,09
2036	14 175 408,88	2 627 179,85	391 650,52	3,00%	2,95%	2 235 529,33	2 627 179,85
2037	11 939 879,55	2 572 468,55	331 524,28	3,03%	3,00%	2 240 944,27	2 572 468,55
2038	9 698 935,28	2 364 085,46	272 196,12	3,10%	3,06%	2 091 889,34	2 364 085,46
2039	7 607 045,94	1 894 233,73	219 069,65	3,17%	3,16%	1 675 164,08	1 894 233,73
2040	5 931 881,86	1 658 403,49	173 239,41	3,27%	3,25%	1 485 164,08	1 658 403,49
2041	4 446 717,78	1 489 316,14	129 152,06	3,30%	3,32%	1 360 164,08	1 489 316,14
2042	3 086 553,70	1 363 295,45	85 631,37	3,30%	3,35%	1 277 664,08	1 363 295,45
2043	1 808 889,62	1 057 804,98	43 890,90	3,08%	3,30%	1 013 914,08	1 057 804,98
2044	794 975,54	498 504,50	15 840,42	2,55%	2,89%	482 664,08	498 504,50
2045	312 311,46	14 252,36	6 588,28	2,13%	2,15%	7 664,08	14 252,36
2046	304 647,38	14 089,18	6 425,10	2,13%	2,15%	7 664,08	14 089,18
2047	296 983,30	13 925,99	6 261,91	2,13%	2,15%	7 664,08	13 925,99
2048	289 319,22	13 779,68	6 115,60	2,13%	2,15%	7 664,08	13 779,68
2049	281 655,14	13 599,63	5 935,55	2,13%	2,15%	7 664,08	13 599,63
2050	273 991,06	13 436,44	5 772,36	2,13%	2,15%	7 664,08	13 436,44

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2051	266 326,98	13 273,27	5 609,19	2,13%	2,15%	7 664,08	13 273,27
2052	258 662,90	13 125,17	5 461,09	2,13%	2,15%	7 664,08	13 125,17
2053	250 998,82	12 946,89	5 282,81	2,13%	2,15%	7 664,08	12 946,89
2054	243 334,74	12 783,72	5 119,64	2,13%	2,15%	7 664,08	12 783,72
2055	235 670,66	12 620,54	4 956,46	2,13%	2,15%	7 664,08	12 620,54
2056	228 006,58	12 470,65	4 806,57	2,13%	2,15%	7 664,08	12 470,65
2057	220 342,50	12 294,18	4 630,10	2,13%	2,15%	7 664,08	12 294,18
2058	212 678,42	12 131,00	4 466,92	2,13%	2,15%	7 664,08	12 131,00
2059	205 014,34	11 967,82	4 303,74	2,13%	2,15%	7 664,08	11 967,82
2060	197 350,26	11 816,15	4 152,07	2,14%	2,15%	7 664,08	11 816,15
2061	189 686,18	11 641,45	3 977,37	2,13%	2,15%	7 664,08	11 641,45
2062	182 022,10	11 478,28	3 814,20	2,13%	2,15%	7 664,08	11 478,28
2063	174 358,02	11 315,10	3 651,02	2,13%	2,15%	7 664,08	11 315,10
2064	166 693,94	11 161,64	3 497,56	2,14%	2,15%	7 664,08	11 161,64
2065	159 029,86	10 988,73	3 324,65	2,13%	2,15%	7 664,08	10 988,73
2066	151 365,78	10 825,55	3 161,47	2,13%	2,15%	7 664,08	10 825,55
2067	143 701,70	10 662,36	2 998,28	2,13%	2,15%	7 664,08	10 662,36
2068	136 037,62	10 507,12	2 843,04	2,13%	2,15%	7 664,08	10 507,12
2069	128 373,54	10 336,01	2 671,93	2,13%	2,15%	7 664,08	10 336,01
2070	120 709,46	10 172,81	2 508,73	2,13%	2,15%	7 664,08	10 172,81
2071	113 045,38	10 009,64	2 345,56	2,13%	2,15%	7 664,08	10 009,64
2072	105 381,30	9 852,61	2 188,53	2,14%	2,15%	7 664,08	9 852,61
2073	97 717,22	9 683,28	2 019,20	2,13%	2,15%	7 664,08	9 683,28
2074	90 053,14	9 520,10	1 856,02	2,13%	2,15%	7 664,08	9 520,10
2075	82 389,06	9 356,92	1 692,84	2,13%	2,15%	7 664,08	9 356,92

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2076	74 724,98	9 198,10	1 534,02	2,13%	2,15%	7 664,08	9 198,10
2077	67 060,90	9 030,56	1 366,48	2,13%	2,15%	7 664,08	9 030,56
2078	59 396,82	8 867,38	1 203,30	2,13%	2,15%	7 664,08	8 867,38
2079	51 732,74	8 704,20	1 040,12	2,13%	2,15%	7 664,08	8 704,20
2080	44 068,66	8 543,59	879,51	2,14%	2,15%	7 664,08	8 543,59
2081	36 404,58	8 377,84	713,76	2,13%	2,15%	7 664,08	8 377,84
2082	28 740,50	8 214,66	550,58	2,13%	2,15%	7 664,08	8 214,66
2083	21 076,42	8 051,47	387,39	2,13%	2,15%	7 664,08	8 051,47
2084	13 412,34	7 889,07	224,99	2,13%	2,15%	7 664,08	7 889,07
2085	5 748,26	5 809,29	61,03	2,13%	2,15%	5 748,26	5 809,29

ANNEXE 3 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget annexe Eau/Assainissement)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	4 011 220,67	680 321,44	94 813,37	2,49%	2,60%	585 508,07	680 321,44
2027	3 425 712,60	625 897,29	75 304,59	2,66%	2,45%	550 592,70	625 897,29
2028	2 875 119,90	620 708,98	56 506,78	2,41%	2,25%	564 202,20	620 708,98
2029	2 310 917,70	339 652,84	40 609,29	2,12%	1,95%	299 043,55	339 652,84
2030	2 011 874,15	262 691,79	31 271,93	1,88%	1,73%	231 419,86	262 691,79
2031	1 780 454,29	232 606,96	24 683,18	1,65%	1,54%	207 923,78	232 606,96
2032	1 572 530,51	206 779,59	18 382,90	1,37%	1,33%	188 396,69	206 779,59
2033	1 384 133,82	100 928,31	14 327,07	1,25%	1,05%	86 601,24	100 928,31
2034	1 297 532,58	96 400,21	13 863,77	1,28%	1,09%	82 536,44	96 400,21
2035	1 214 996,14	91 080,11	13 400,47	1,30%	1,12%	77 679,64	91 080,11
2036	1 137 316,50	89 261,09	12 937,17	1,33%	1,16%	76 323,92	89 261,09
2037	1 060 992,58	76 246,03	12 473,86	1,35%	1,20%	63 772,17	76 246,03
2038	997 220,41	73 753,89	12 010,57	1,37%	1,23%	61 743,32	73 753,89
2039	935 477,09	73 290,59	11 547,27	1,39%	1,26%	61 743,32	73 290,59
2040	873 733,77	72 827,28	11 083,96	1,42%	1,30%	61 743,32	72 827,28
2041	811 990,45	72 363,97	10 620,65	1,45%	1,34%	61 743,32	72 363,97
2042	750 247,13	71 900,68	10 157,36	1,48%	1,39%	61 743,32	71 900,68
2043	688 503,81	71 437,38	9 694,06	1,52%	1,44%	61 743,32	71 437,38
2044	626 760,49	70 974,07	9 230,75	1,57%	1,51%	61 743,32	70 974,07
2045	565 017,17	50 035,77	8 767,45	1,60%	1,59%	41 268,32	50 035,77
2046	523 748,85	49 572,48	8 304,16	1,64%	1,63%	41 268,32	49 572,48
2047	482 480,53	49 109,17	7 840,85	1,69%	1,67%	41 268,32	49 109,17
2048	441 212,21	48 645,87	7 377,55	1,75%	1,72%	41 268,32	48 645,87
2049	399 943,89	48 182,56	6 914,24	1,82%	1,79%	41 268,32	48 182,56
2050	358 675,57	47 719,26	6 450,94	1,90%	1,86%	41 268,32	47 719,26

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2051	317 407,25	47 255,97	5 987,65	2,01%	1,96%	41 268,32	47 255,97
2052	276 138,93	21 848,69	5 579,96	2,10%	2,08%	16 268,73	21 848,69
2053	259 870,20	13 329,78	5 394,78	2,10%	2,12%	7 935,00	13 329,78
2054	251 935,20	13 163,16	5 228,16	2,10%	2,12%	7 935,00	13 163,16
2055	244 000,20	12 996,52	5 061,52	2,10%	2,12%	7 935,00	12 996,52
2056	236 065,20	12 829,88	4 894,88	2,11%	2,12%	7 935,00	12 829,88
2057	228 130,20	12 663,24	4 728,24	2,10%	2,12%	7 935,00	12 663,24
2058	220 195,20	12 496,61	4 561,61	2,10%	2,12%	7 935,00	12 496,61
2059	212 260,20	12 329,98	4 394,98	2,10%	2,12%	7 935,00	12 329,98
2060	204 325,20	12 163,34	4 228,34	2,11%	2,12%	7 935,00	12 163,34
2061	196 390,20	11 996,70	4 061,70	2,10%	2,12%	7 935,00	11 996,70
2062	188 455,20	11 830,08	3 895,08	2,10%	2,12%	7 935,00	11 830,08
2063	180 520,20	11 663,44	3 728,44	2,10%	2,12%	7 935,00	11 663,44
2064	172 585,20	11 496,80	3 561,80	2,11%	2,12%	7 935,00	11 496,80
2065	164 650,20	11 330,16	3 395,16	2,10%	2,12%	7 935,00	11 330,16
2066	156 715,20	11 163,53	3 228,53	2,10%	2,12%	7 935,00	11 163,53
2067	148 780,20	10 996,90	3 061,90	2,10%	2,12%	7 935,00	10 996,90
2068	140 845,20	10 830,26	2 895,26	2,11%	2,12%	7 935,00	10 830,26
2069	132 910,20	10 663,62	2 728,62	2,10%	2,12%	7 935,00	10 663,62
2070	124 975,20	10 497,00	2 562,00	2,10%	2,12%	7 935,00	10 497,00
2071	117 040,20	10 330,36	2 395,36	2,10%	2,12%	7 935,00	10 330,36
2072	109 105,20	10 163,72	2 228,72	2,11%	2,12%	7 935,00	10 163,72
2073	101 170,20	9 997,08	2 062,08	2,10%	2,12%	7 935,00	9 997,08
2074	93 235,20	9 830,45	1 895,45	2,10%	2,12%	7 935,00	9 830,45
2075	85 300,20	9 663,82	1 728,82	2,10%	2,12%	7 935,00	9 663,82

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2076	77 365,20	9 497,18	1 562,18	2,11%	2,12%	7 935,00	9 497,18
2077	69 430,20	9 330,54	1 395,54	2,10%	2,12%	7 935,00	9 330,54
2078	61 495,20	9 163,92	1 228,92	2,10%	2,12%	7 935,00	9 163,92
2079	53 560,20	8 997,28	1 062,28	2,10%	2,12%	7 935,00	8 997,28
2080	45 625,20	8 830,64	895,64	2,11%	2,12%	7 935,00	8 830,64
2081	37 690,20	8 664,00	729,00	2,10%	2,12%	7 935,00	8 664,00
2082	29 755,20	8 497,37	562,37	2,10%	2,12%	7 935,00	8 497,37
2083	21 820,20	8 330,74	395,74	2,09%	2,12%	7 935,00	8 330,74
2084	13 885,20	8 164,10	229,10	2,10%	2,12%	7 935,00	8 164,10
2085	5 950,20	6 012,67	62,47	2,09%	2,12%	5 950,20	6 012,67

ANNEXE 4 : Présentation consolidée de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 498 074,00	10 026 802,80	5,57%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 798 700,00	9 971 000,00	1,76%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 216 100,00	16 230 100,00	0,09%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 028 312,73	6 826 938,00	-2,87%
66 CHARGES FINANCIERES	1 138 005,18	1 017 005,18	-10,63%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	10 000,00	-50,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15 000,00	15 000,00	0,00%
TOTAL	43 714 191,91	44 096 845,98	0,88%
BUDGET ANNEXE SERVICE PORTAGE DE REPAS			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	942 800,00	809 500,00	-14,14%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	450 000,00	480 000,00	6,67%
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	53 600,00	60 400,00	12,69%
TOTAL	1 446 400,00	1 349 900,00	-6,67%
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 803 100,00	2 513 695,00	-10,32%
66 CHARGES FINANCIERES	82 200,00	75 500,00	-8,15%
TOTAL	2 885 300,00	2 589 195,00	-10,26%
BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	206 433,50	211 050,00	2,24%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	376 000,00	350 000,00	-6,91%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50	100,00	100,00%
TOTAL	582 483,50	561 150,00	-3,66%
BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 029 000,00	10 851 200,00	-1,61%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	450 000,00	440 000,00	-2,22%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 100,00	10 100,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	190 000,00	150 700,00	-20,68%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 000,00	105 000,00	0,00%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	746 300,00	500 000,00	-33,00%
TOTAL	12 530 400,00	12 057 000,00	-3,78%
BUDGET EAU POTABLE HAZEBROUCK			
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 135 000,00	1 004 100,00	-11,53%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	585 000,00	618 000,00	5,64%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	380 000,00	330 000,00	-13,16%

022 DEPENSES IMPREVUES			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 000,00	55 000,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	54 400,00	30 000,00	-44,85%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	40 000,00	0,00%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	2 279 400,00	2 107 100,00	-7,56%

BUDGET ASSAINISSEMENT HAZEBROUCK

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	961 400,00	1 332 400,00	38,59%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100 000,00	151 000,00	51,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	255 000,00	150 000,00	-41,18%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 100,00	50 100,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	129 000,00	77 000,00	-40,31%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 000,00	55 000,00	0,00%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	16 000,00	16 000,00	0,00%
TOTAL	1 566 500,00	1 831 500,00	16,92%

BUDGET ASSAINISSEMENT STEENVOORDE

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000,00	9 000,00	-55,00%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000,00	5 000,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	1 246,00	15 000,00	1103,85%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	65 000,00	30,00%
TOTAL	76 246,00	94 000,00	23,29%

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 500,00	30 500,00	0,00%
TOTAL	30 500,00	30 500,00	0,00%

BUDGET RESEAU DE TRANSPORT

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 230 900,00	4 234 400,00	89,81%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 000,00	357 000,00	389,04%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	100,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	73 000,00	74 000,00	1,37%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			
TOTAL	2 377 000,00	4 665 500,00	96,28%

BUDGET CONSOLIDÉ (HORS ZAE)*

	BP 2025		Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT. HORS ZAE*	64 603 121,41 €	66 793 495,98 €	3,39%

BUDGET CONSOLIDÉ

	BP 2025		Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	67 488 421,41 €	69 382 690,98 €	2,81%

*Les dépenses du budget annexe « Zones d'activités économique » ne sont pas représentatives des évolutions des dépenses de fonctionnement, car bien que ses opérations soient situées sur la section de fonctionnement (comptabilité de stock), elles concernent des acquisitions, études et travaux ne se reportant pas d'exercice en exercice.

ANNEXE 5 : Analyse prospective budgétaire 2026-2029

Analyse prospective consolidée Hors budgets SPIC (eau/assainissement/réseau/REOM – hors 2026)	2026	2027	2028	2029
Produits de fonctionnement (BP)	50 349 000,00 €	50 350 000,00 €	50 596 000,00 €	50 902 000,00 €
Charges de fonctionnement consolidées retraitées hors intérêts	42 651 000,00 €	42 793 000,00 €	43 398 000,00 €	44 710 000,00 €
Epargne de gestion consolidée	7 698 000,00 €	7 557 000,00 €	7 198 000,00 €	6 192 000,00 €
Charges d'intérêts consolidées	1 173 000,00 €	1 308 000,00 €	1 572 000,00 €	1 985 000,00 €
Epargne brute consolidée	6 525 000,00 €	6 249 000,00 €	5 626 000,00 €	4 207 000,00 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	12,96%	12,41%	11,12%	8,26%
Remboursement du capital	2 758 000,00 €	2 960 000,00 €	3 057 000,00 €	3 542 000,00 €
Epargne nette consolidée	3 767 000,00 €	3 289 000,00 €	2 569 000,00 €	665 000,00 €

Analyse basée sur une hypothèse de réalisation des dépenses d'investissement à 85% et de 99% en dépenses de fonctionnement.

Analyse prospective consolidée Hors budgets SPIC (eau/assainissement/réseau/REOM – hors 2026)	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'investissement	14 935 000,00 €	16 533 000,00 €	29 141 000,00 €	25 875 000,00 €
Recettes d'investissement	2 456 000,00 €	4 002 000,00 €	13 286 000,00 €	10 272 000,00 €
Besoin de financement	12 479 000,00 €	12 531 000,00 €	15 855 000,00 €	15 603 000,00 €
Epargne nette + FDR 2026	6 767 000,00 €	3 289 000,00 €	2 569 000,00 €	665 000,00 €
Emprunts nouveaux	5 712 000,00 €	9 242 000,00 €	13 285 000,00 €	14 939 000,00 €
En cours de dette consolidé au 01/01	41 020 000,00 €	43 973 000,00 €	50 254 000,00 €	60 483 000,00 €
ratio de capacité de désendettement consolidé (encours/EB)	6,29	7,04	8,93	14,38

ANNEXE 6 : RAPPORT SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. A l'échelle de Cœur de Flandre Agglo, la mutualisation est nécessaire afin de renforcer l'attractivité du territoire, la compétitivité en offrant un meilleur service aux usagers et la réalisation d'économies dans les dépenses de fonctionnement des communes et de l'EPCI.

La mutualisation doit rester un processus continu systématisant la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation.

1. L'adoption du schéma de mutualisation

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des services et de contribuer à des économies d'échelles, un rapport de mutualisation de services entre le groupement de communes et les communes membres doit être réalisé par le Président de l'EPCI (CGCT, art L.5211-39-1). Cette obligation s'est appliquée à compter du premier renouvellement général des conseillers municipaux.

Par délibération du 13 avril 2021, le projet de schéma de mutualisation des services a été présenté aux membres du conseil communautaire. Ce rapport comprend les enjeux, le contexte, les modalités de suivi, l'état des lieux existant et les perspectives en matière de mutualisation entre Cœur de Flandre Agglo et les communes concernées.

Ce rapport a été communiqué pour avis aux conseils municipaux qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Par délibération n°2021/109 du 6 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation.

Contexte :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre regroupe désormais 50 communes et compte un peu plus de 105 000 habitants. La configuration actuelle l'agglomération est toute récente et est issue de la fusion de 6 EPCI, du SIVU gérant la piscine de Bailleul et d'une extension aux communes « isolées » qu'étaient Blaringhem, Hazebrouck (commune centre de l'intercommunalité) et Wallon-Cappel. Cette histoire récente doit être prise en compte dans la démarche de mutualisation. Ainsi, le schéma de mutualisation peut devenir un « ciment commun » de l'esprit de l'intercommunalité.

Pour résumer, la volonté de Cœur de Flandre Agglo est de faire de ce schéma de mutualisation un outil qui se définit à la fois comme un document stratégique mais aussi comme un outil pratique. En effet, c'est un outil stratégique qui pose un état des lieux des organisations actuelles et des moyens des communes et de l'intercommunalité. Il s'agit d'un document révélateur des projets de mutualisation que les élus ont l'intention d'engager dans le mandat (quels sont les résultats attendus et comment les mesurer dans le temps). Il envisage aussi les domaines dans lesquels la question d'un transfert de compétences pourra être posée au cours du mandat.

Il s'agit par ailleurs d'un outil pratique permettant **la mise en œuvre du projet de territoire et du pacte financier et fiscal**. Pour voir plus loin, le schéma de mutualisation est un outil de communication, de planification et de suivi.

Méthodologie :

Conformément aux engagements pris, une nouvelle réflexion a été engagée, avec les communes, dans le cadre de la conférence des directeurs généraux comme instance technique et du conseil des Maires comme instance décisionnaire.

Les instances de réflexion, de travail et de décision sont :

- Commission de travail sur la mutualisation
- Bureau de l'exécutif
- Conférence des DGS et des secrétaires de mairie
- Conseil des maires
- Conseil communautaire

Plusieurs actions ont été mises en place, engagées ou en cours de réflexion. Elles sont détaillées ci-dessous.

2. Le schéma de mutualisation au 1^{er} janvier 2022

Cœur de Flandre Agglo a amorcé la mutualisation sous différentes formes dès sa création en 2014. Elle s'emploie notamment à confirmer l'existant tout en gardant la volonté de développer cette pratique. La mutualisation peut donc se traduire sous différentes formes du simple regroupement de commandes au transfert de compétences en passant par les mises à disposition ou en commun de moyens humains, matériels.

L'agglomération pratique la mutualisation non seulement avec ses communes membres mais également avec d'autres intercommunalités et/ou structures syndicales. La mutualisation fait partie d'une réflexion constante s'intégrant implicitement au projet de territoire.

Les conseils des maires mais également la conférence des DGS permettent d'apporter une réflexion permanente autours de la mutualisation en plus de la commission mutualisation.

2.1. Les services communs

La gestion et le contrôle des autorisations du droit des sols (ADS)

Depuis 2021, pour l'ensemble des communes, une convention de mutualisation du service urbanisme réglementaire a été mise en place. Cette convention précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention en cas de contentieux et/ou de recours.

La convention s'applique à l'instruction et au contrôle des actes et autorisations prévus au Code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune.

Cette convention a notamment permis de mettre en place le contrôle des autorisations d'urbanisme. Un contrôleur d'urbanisme intervient ainsi sur le territoire communautaire afin de rechercher et constater les infractions aux règles d'urbanisme, et il est habilité à dresser les procédures prévues aux articles L. 480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'organisation des centres de loisirs sans hébergement

Cœur de Flandre Agglo assure un service commun afin d'organiser les accueils de loisirs sans hébergement, via un conventionnement, pour 10 communes (Bavinchove, Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Renescure, Caëstre, Ebblinghem, Sercus, Sainte-Marie-Cappel et Lynde). Il se charge d'organiser des animations en été sur ces 10 communes, mais également aux vacances d'hiver, d'automne et de printemps à Caëstre, Boëseghem et Morbecque.

Les missions de Cœur de Flandre Agglo lors du conventionnement avec ces 10 communes sont : la gestion des inscriptions, la mise en place des ALSH, le suivi et le bilan des actions.

Le service du délégué à la protection des données

En mai 2018, la transposition d'une directive européenne s'est traduite par la mise en place du règlement sur la protection des données avec l'obligation pour tout organisme public (et privé) de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Afin d'organiser cette nouvelle réglementation pour les collectivités, Cœur de Flandre Agglo a mis à disposition des communes, des CCAS et des syndicats (SMITCOM, SIROM, USAN, SMFL) un service de protection des données avec la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé.

A ce jour, 46 communes, 4 syndicats ont adhéré à ce service commun.

Les travaux RGPD des communes sur l'année 2025 se sont concentrés sur :

Échanges avec les communes et les syndicats pour évaluer l'état d'avancement des travaux en matière de RGPD

Remise à niveau des documents et des dossiers sur le cloud

Orientations 2026 :

Poursuite de l'accompagnement à la rédaction des fiches de traitement

Participation à des analyses d'impact

Évaluation de la mutualisation de la fonction RGPD et propositions d'évolution

Le service de mutualisation de la fonction archives

Cœur de Flandre Agglo a désiré à partir de l'année 2021 mettre à disposition de ses communes membres des fonctions d'archivage de l'intercommunalité afin de les accompagner dans la mise en conformité de leur gestion documentaire.

La convention MAD Archives a été modifiée au 1^{er} janvier 2024 afin d'optimiser l'attente des communes en termes de gestion de leurs archives. Ce changement se traduit par la modification

de l'option de l'Accompagnement au quotidien » par une formule « session de formation" couplée à "un diagnostic des archives de la commune" moyennant une somme de 250 euros.

En résumé, et à partir du 1^{er} janvier 2024, la convention MAD Archives offre aux communes un service « à la carte » où celles-ci ont la possibilité de choisir entre :

Une session de formation pour le personnel communal. Celle-ci dispense des savoirs théoriques sur les principes et les principales procédures indispensables à une bonne gestion documentaire (règlementations, procédure d'élimination, récolelement post-électoral, tenue des collections de registres, etc.). A terme, cette session de formation a pour objectif de répondre à une double finalité : rendre les agents autonomes dans leur documentaire par le biais d'un savoir théorique ; permettre aux communes de s'affranchir de prestations d'archivage, cycliques et coûteuses en cas d'absence de procédures d'archivage. Cette session de formation est couplée à la réalisation d'un diagnostic des archives de la commune réalisé au préalable.

Une prestation d'archivage : cette prestation se résume par une prise en charge totale des archives de la commune pour une mission épisodique chiffrée préalablement telle que :

- Tri ;
- Elimination ;
- Classement et cotation ;
- Dépôt aux archives départementales du Nord (communes -1000 habitants) ;
- Rédaction du récolelement post-électoral ;
- Reconditionnement.

Le diagnostic des archives : l'objectif du diagnostic est d'établir un état des lieux des pratiques et des connaissances d'archivage du personnel d'une commune. Ce diagnostic, qui s'effectue à la demande des communes, s'opérera sur une demi-journée pendant laquelle sont analysées et reportées les thématiques suivantes : (contexte de la commune, espace de conservation, T° et hygrométrie, caractéristiques des archives conservées, volume, niveau de connaissances du personnel, etc.) En conclusion de ce diagnostic seront proposées des pistes de travail afin d'orienter les communes vers une optimisation de leur gestion documentaire.

En 2025, le service archives a réalisé les prestations suivantes (avec 1 archiviste et 1 cdd archiviste de 6 mois) :

- Commune de **Lynde** (prestation complète, 244h)
- Commune de **Cassel** (prestation complète mais inachevée, 376h)
- Commune de **Steenwerck** (prestation complète, terminée début 2026)

En 2026, les prestations suivantes sont programmées (prévisionnel avec un archiviste et un archiviste itinérant) :

- Commune de **Steenwerck** (fin de prestation prévision de 36 jours, 252h)
- Commune de **Renescure** (prestation complète, 75 jours, 600h)
- Commune de **Cassel** (reliquat de 19 jours, 152h)
- Commune de **Sainte-Marie-Cappel** (prestation de tri, 6 jours, 48h)
- Commune de **Saint-Jans-Cappel** (prestation complète, 44 jours, 352h)
- Commune de **Saint-Sylvestre-Cappel** (prestation complète, 48 jours, 384h)

Des prestations pour effectuer le récolelement post-électoral sera également proposé aux communes.

Des conventions de mise à disposition d'agents ou de service

Le service informatique

Cœur de Flandre Agglo dispose d'un service informatique. En tant que structure réunissant plusieurs communes, l'EPCI est l'échelon le plus pertinent afin de proposer une offre de services à destination de ses communes membres en matière informatique via la mise en place d'un service commun. Mise en place depuis septembre 2022, cette mise à disposition permet à la commune adhérente d'avoir des services « à la carte ».

Le périmètre d'intervention du service informatique ne concerne ni les équipements informatiques des écoles ni les logiciels métiers.

La commune a la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs niveaux de prestations. Les prestations proposées sont les suivantes :

- Niveau 0 - Conseils / Dépannages
- Niveau 1 - Diagnostic
- Niveau 2 - Exploitation du parc de postes de travail
- Niveau 3 - Intervention sur les réseaux
- Niveau 5 - Sécurité et RGPD

Au 1^{er} janvier 2025, 10 communes sont adhérentes via convention à ce dispositif à savoir les communes d'Arnèke, Bailleul, Flêtre, Houtkerque, Morbecque, Neuf-Berquin, Oudezeele, Sainte-Marie-Cappel, Sercus et Steenwerck.

Le site internet de l'agglo : usine à sites pour les communes

L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration, création et au lancement du nouveau site internet de Cœur de Flandre Agglo : <https://www.ca-coeurdeflandre.fr/>

Le site internet a été lancé le 15 octobre 2024. En parallèle, l'accompagnement à la mise en place de site internet communaux a commencé pour 6 communes dont la ville d'Hazebrouck et la commune d'Arnèke.

Les systèmes d'informations - serveur

En 2023, Cœur de Flandre Agglo a mis en place un service commun pour la gestion d'un serveur mutualisé. Le premier semestre a été consacré à son acquisition et son installation.

En 2023/2024, le déploiement du serveur s'est opéré auprès de 5 collectivités à savoir : les communes de Bailleul, Hazebrouck, Staple et Steenwerck d'une part et l'intercommunalité de l'autre.

En 2025, le déploiement va se poursuivre auprès de 10 Communes.

Ces missions ont consisté à apporter une assistance aux utilisateurs sur demande, à assurer la maintenance des équipements informatiques, et à accompagner les communes dans l'usage et l'évolution de leur parc.

Elles incluent également un rôle de conseil et de sensibilisation, mené en lien avec notre DPO ou lors d'interventions en mairie, afin d'améliorer les bonnes pratiques numériques des communes. Une veille informatique régulière est également assurée sur les sujets cyber et réglementaires touchant les collectivités en France.

- Les principales missions exécutées sur la période 2023 - 2025 sont :
- Le remplacement du parc informatique, avec récupération des données utilisateurs, réinstallation des logiciels et de la messagerie, ainsi que la configuration et la mise en réseau des nouveaux postes. (Neuf-Berquin et Steenwerck)
- La connexion et la configuration des périphériques : imprimantes, copieurs et scanners. (Neuf-Berquin, Morbecque)
- La migration d'un serveur de messagerie physique vers une solution cloud Office 365, afin d'améliorer la fiabilité et la disponibilité du service. (Neuf-Berquin)
- Le conseil à l'achat d'équipements informatiques, en lien direct avec les interlocuteurs des communes. (Neuf-Berquin, Sercus, Steenwerck, Houtkerque, Morbecque)
- La demande de devis auprès de prestataires locaux ou de centrales d'achat, dans un objectif de choix d'équipements durables et optimisés, répondant précisément aux besoins des communes (ordinateurs, systèmes de sauvegarde NAS, bornes Wi-Fi, moniteurs, pare-feu, logiciels...). (Sercus, Houtkerque, Neuf-Berquin)
- L'assistance téléphonique en cas de problèmes extérieurs de connexion réseau, ou d'accès internet (pannes de FAI, incidents externes), avec analyse et transmission d'informations aux communes. (Steenwerck, Arnèke, Oudezeele, Morbecque)
- L'échange avec les prestataires métiers de certaines communes, afin de comprendre, analyser et reformuler les aspects techniques pour une meilleure compréhension par les utilisateurs. (Morbecque)
- L'établissement d'audits informatiques portant sur le parc, les équipements et les moyens mis en place en matière de sécurité. Ces audits permettent d'identifier les points d'amélioration et d'orienter les futures actions de maintenance ou d'investissement. (Neuf-Berquin, Flêtre, Houtkerque, Sercus, Sainte-Marie-Cappel, Arnèke)
- Résolution de problèmes de téléphonie fixe liés au réseau et au brassage des câbles. (Neuf-Berquin)
- La prévention et la sensibilisation à la cybersécurité, menées en lien direct avec notre DPO, à travers des recommandations sur les bonnes pratiques, visent à renforcer la vigilance des agents et à réduire les risques numériques auxquels la commune peut être exposée. Ces actions portent notamment sur : (Sensibilisation à l'ensemble des communes adhérentes en lien direct avec notre DPO)
 - l'importance du renforcement des mots de passe,
 - la sécurisation du stockage des données,
 - la vigilance face aux courriels suspects et aux tentatives de hameçonnage (phishing),
 - la mise à jour régulière des postes et logiciels,

- la limitation des accès aux données selon les profils utilisateurs,
- les bonnes pratiques d'utilisation des supports externes (clés USB, disques durs).
- Ces interventions s'inscrivent dans une démarche de prévention et de sensibilisation, la mairie conservant la pleine maîtrise de ses choix et de la mise en œuvre des préconisations.
- Une veille informatique régulière est assurée afin de suivre l'évolution des technologies, des pratiques de cybersécurité et des réglementations en vigueur.

Cette démarche s'accompagne d'une autoformation continue et de la participation à des forums et événements spécialisés, qu'ils soient en présentiel ou en ligne, tels que le Forum International de la Cybersécurité (FIC), les rencontres organisées par Orange Cyberdéfense (OCD), ou encore divers webinaires thématiques.

2.2. Des conventions de mise à disposition de locaux ou d'équipements

Mise à disposition de locaux :

Cœur de Flandre Agglo peut s'appuyer sur des locaux que les communes mettent à disposition ponctuellement ou de manière permanente.

La commune d'Hazebrouck héberge et assure l'entretien des serveurs informatiques et de la téléphonie.

En matière de tourisme, l'intercommunalité peut s'appuyer sur des partenariats forts, afin de valoriser son territoire :

- les moulins du Noordmeulen et du Drievenmeulen à Steenvoorde au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal
- des locaux à Bailleul, Cassel et Steenwerck pour accueillir les bureaux d'information touristique.

Certaines communes participent au bon fonctionnement du relais d'assistantes maternelles en prêtant des salles pour y assurer des ateliers.

La commune de Merris propose également des locaux administratifs pour ce service.

Enfin, de nombreuses communes accueillent les réunions, commissions, conseils communautaires dans des locaux.

Mise à disposition d'équipements :

Cœur de Flandre Agglo dispose d'équipements qui peuvent faire l'objet de prêts auprès de ses communes membres, à savoir :

- Tonnelles (Qté : 20) – acquisition mai 2024
- Arche événementielle gonflable (Qté : 1) – acquisition mai 2024
- Parc à vélo mobile (capacité de 300 places)

- Pupitre pour les discours, inaugurations (Qté : 1)
- Barrières de travaux Heras (Qté :50)
- Séparateurs de voies (Qté :60)

Sur l'année 2025, focus sur les prêts :

- Événements organisés sur le territoire : 94
- Événements agglo : 18
- Événements subventionnés : 19
- Nombre de communes concernées : 28
- Détail du matériel prêté
- Tonnelles : 492 unités
- Arche gonflable : 21 utilisations
- Barrières de sécurité : 2 230 unités
- Remorques parc à vélo : 12 utilisations
- Barrières Heras : 96 unités
- Séparateurs de voie : 74 unités
- Le Pupitre : 6 utilisations

En 2026, l'intercommunalité consacrera un budget afin d'étoffer cette liste d'équipements.

Mise à disposition de logiciels :

Cœur de Flandre Agglo a mis à disposition des communes via une formation préalable des logiciels ou des données comme par exemple :

- Logiciel Atelier fiscal => outil de diagnostic, prospectif et d'optimisation fiscale,
- Logiciel Cart@ds => solution dématérialisée des dossiers d'urbanisme
- Un accès de l'ensemble des communes au diagnostic voirie,
- Le déploiement du projet e-atal pour la gestion de la voirie intercommunale,
- Des logiciels communs en matière de gestion comptable, de ressources humaines, de gestion de parc...

2.3. Des délégations de compétences et des partenariats mutualisés

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, Cœur de Flandre Agglo intervient parfois, à la demande des communes, pour réaliser des prestations en son nom et pour son compte.

L'intercommunalité a confié :

1. au Territoire d'Energie Flandre, l'entretien des points lumineux de ses zones d'activités. Elle a également conventionné pour le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques,
2. à l'USAN pour les travaux de curage et d'hydrocurage de réseaux sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo à partir du 1er janvier 2023.
3. au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour la plateforme numérique ENT afin de répondre aux besoins des écoles du premier degré sur le territoire intercommunal...

En 2021, Cœur de Flandre Agglo a adhéré à **l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque** et dans ce cadre, une antenne territoriale de l'AGUR a été installée sur le territoire. L'agence d'urbanisme accompagne notamment la collectivité autour des thématiques suivantes : enjeux interterritoriaux et supra-communautaires, stratégie territoriale, urbanisme opérationnel, mobilité, développement et attractivité économique, formation, environnement et paysage et numérique.

Cet accompagnement de l'AGUR peut ponctuellement bénéficier aux communes de l'intercommunalité si les projets communaux répondent aux enjeux communautaires.

Cœur de Flandre Agglo et la CCFL se sont associées à travers la création d'un **Pôle Métropolitain des Flandres**. Ce dernier :

- Veillera au développement harmonieux de l'ensemble du territoire de Flandre, tout en œuvrant pour le renforcement de sa compétitivité ;
- Elaborera des projets d'intérêt métropolitain et exprimant les solidarités entre les acteurs, sans préjudice des compétences de ses membres ;
- Rassemblera Cœur de Flandre Agglo et la CCFL par le biais d'une communauté d'intérêts autour des forces politiques, économiques et territoriales ;
- Associera à l'exercice de ses missions l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent sur le territoire métropolitain et/ou dans les domaines concernés par ses missions, ou, de façon générale, dont la participation aux travaux du Pôle Métropolitain présente un intérêt particulier.

Le Pôle Métropolitain est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain déléguées par délibérations concordantes de ses membres dans les domaines suivants :

- Au développement économique et à l'activité du territoire. Le PMF veillera à prioriser des projets structurants d'intérêt supra communautaire qui assureront au territoire une place et un rôle éminemment économique, créateur de richesses et de potentialités face à ses territoires voisins et notamment dans le cadre de la 3ème Révolution Industrielle (REV3).
- A l'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck et au renforcement de ses connexions intermodales avec l'aménagement d'une gare routière en Flandre-Lys, pour garantir un rayonnement métropolitain.

A ce titre, le Pôle Métropolitain s'est vu confié le pilotage du Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE). Cette contractualisation avec l'Etat se planifie de 2021 à 2026 avec l'élaboration d'un programme d'actions annuelles. Un avenant au CRTE pour la période 2024 à 2026 a été signé en juin 2025. Il reprend les programmations des projets qui concourent à la transition écologique et énergétique pour les années 2025 et 2026.

Fin 2021, le Pôle Métropolitain a décidé de recruter un chef de projet CRTE afin de piloter et d'animer ce contrat, d'accompagner Cœur de Flandre Agglo, la CCFL, les 58 communes de ce périmètre, les structures partenaires... Ce chef de projet a assuré ces fonctions jusqu'en mai 2025, date de son départ. Depuis octobre 2025, un agent de Cœur de Flandre agglo est mis à disposition afin d'assurer l'accompagnement, le suivi et l'évaluation du CRTE sur 1/3 de son temps de travail.

De plus, pour assurer le bon fonctionnement du pôle métropolitain, Cœur de Flandre Agglo met à disposition ses services supports dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Cœur de Flandre Agglo a également conventionné avec la Région Hauts-de-France pour que soit déléguée exceptionnellement la compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France.

Focus réseau de lecture publique

En 2025, le réseau L'ESCAPADE, créé en 2020 et piloté par Cœur de Flandre rassemble 46 médiathèques, bibliothèques et points livres au service du livre et de la lecture

Concrètement, L'Escapade, c'est quoi ?

- Un abonnement gratuit*,
- La possibilité d'emprunter 12 documents (livres, CD, DVD et jeux de société...) pour une durée d'1 mois, renouvelable 2 fois,
- Une carte unique qui permet de choisir son lieu de retrait ou de dépôt des documents dans l'une des 46 structures du réseau,
- Plus de 355 000 documents disponibles sur ce nouveau réseau.

L'adhésion au réseau permet également de bénéficier :

Ø D'un accès à un service de presse en ligne Via Cafeyn,

- D'un accès à un site de formations en ligne Skilleos,
- D'un compte utilisateur et au catalogue du réseau via BibEnPoche,
- D'un système de réservation en ligne 24h/24h via le portail internet ou l'application mobile,
- D'un système de navettes documentaires composé de 2 circuits,
- De nombreuses animations tout au long de l'année (Printemps des Poètes, Nuit de la lecture, Festival Partir en Livre...).

Dans certaines médiathèques, du matériel numérique et interactif est à votre disposition tel que ordinateurs, tablettes, liseuses, jeux de société et même jeux vidéo.

*L'abonnement est gratuit pour les habitants des communes adhérentes au réseau. Pour les extérieurs au réseau, le prix est fixé par la commune dans laquelle l'usager s'inscrit.

Le réseau L'Escapade est composé des communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Boeschepe, Boëseghem, Borre, Buysscheure, Caëstre, Cassel, Ebblinghem, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Hazebrouck, Hondeghem, Houtkerque, Le Doulieu, Lynde, Merris, Méteren, Morbecque, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Oudezeele, Pradelles, Renescure, Rubrouck, Saint-Sylvestre-Cappel, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Jans- Cappel, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Strazeele, Terdeghem, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezeele et Zuytpeene.

Les chiffres clés du réseau des Médiathèques en Flandre en 2025 :

- Plus de 15 467 abonnés
- Plus de 355 000 documents disponibles (livres, jeux, CD, DVD...)
- 260 bibliothécaires (bénévoles et salariés)
- 46 communes adhérentes au réseau
- 80 000 ouvrages acheminés par les navettes
- 455 000 ouvrages en prêt

Cette année un groupe de travail a été constitué pour élaborer le futur schéma intercommunal de développement de la lecture publique (SIDLP) qui sera établi en 2026.